



FICHE DE POSTE- CHEF COMPTABLE

1- INTITULE DU POSTE

Chef-Comptable

2- POSITIONNEMENT DU POSTE DANS LE PROGRAMME

En référence au nouvel organigramme, le Chef- Comptable va évoluer au sein de la Division Finances

3- DESCRIPTION DU POSTE

Les missions du Chef Comptable sont ci-après énumérées :

- Appui à l'élaboration des réconciliations des budgets du programme
- Elaboration et gestion des contrats (personnel, prestataires, bailleurs...)
- Elaboration des Etats financiers
- Audits Internes
- Enregistrement des opérations sur SARI
- Suivi des Rapprochements Bancaires
- Appui aux Interactions avec les bailleurs
- Immobilisations du Patrimoine
- Gestion des stocks
- Immatriculation du matériel
- Tenue Comptabilité (Caisse, matière etc.)
- Elaboration des rapports financiers des programmes
- Toutes autres activités de la Division Finances liées aux programmes

4- EXIGENCES DU POSTE

- Maitrise des techniques et des règles de la Comptabilité
- Maitrise de la gestion financière
- Maitrise des règles d'archivage des documents comptables
- Maitrise des grands principes comptables
- Confidentialité accrue
- Respect des procédures du CREG et des Bailleurs
- Grand sens des responsabilités
- Grand sens de la loyauté
- Résider à Thiès

5- RESPONSABILITES DU CHEF COMPTABLE

Le Chef Comptable devra veiller au strict respect des principes comptables. Le Chef Comptable devra aussi se conformer aux différentes chartes (Manuel de Procédures Administratives et Financières, Charte sur le Confidentialité des Données, Charte de Bonne Conduite, PSEA, Code éthique et déontologique, les niveaux d'accréditation)

6- RELATION HIERARCHIQUE

Le Comptable travaillera sous la supervision directe du Chef de la Division Finances

7- MODALITES D'EXERCICE

Le Chef Comptable travaillera conformément aux clauses et horaires définis par l'institution.

8- MOYENS DU POSTE

Le Chef Comptable aura à sa disposition les ressources matérielles (bureau aménagé, ordinateur fixe, WIFI, armoire de rangement, machine à scanner, imprimante)

9- SANCTION

Le Chef Comptable devra se conformer à toutes les exigences du poste. Le non-respect de ces exigences sera passible d'une sanction à travers l'avertissement, le blâme, la perte du poste en cas de récidive. La sanction positive est observée en cas de meilleurs de rendement au poste.